

FICHE D'INSCRIPTION COMMISSIONS D'ADMISSION ET D'EQUIVALENCE 2nd cycle, site de POITIERS - 12 septembre 2016

Renseignements candidat(e) :

Nom :

Prénom(s) :

Sexe : M F

Né(e) le :

À (Ville, Département) :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail (obligatoire):

N° d'Identifiant National Etudiant (INE) :



Parcours scolaire et universitaire :

Année scolaire	Intitulé des études suivies (niveau, diplôme, filière)	Établissement et adresse	Année en cours	Année validée
Ex. 2013-2014	L2 histoire de l'art	UFR Poitiers, 1 rue Raymond Cantel – 86000 Poitiers		X
2015-2016			X	
2014-2015				

Niveau d'insertion demandé

DNSEP : 4^{ème} année 5^{ème} année

Composition du dossier à envoyer :

Pour tous les candidats :

Copie du dernier diplôme obtenu dans la langue d'origine

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)

Certificat scolaire de l'année en cours

Copie du dossier pédagogique (à demander au secrétariat pédagogique de votre établissement)

Une photo d'identité (à coller en page 1)

Dossier artistique

Un chèque de 40 euros à l'ordre de : Régisseur Régie de recettes de Poitiers

Pour les candidats étrangers :

TCF (Test de Connaissance en Français) ou DELF le niveau B2 minimum (épreuves obligatoires et facultatives) est requis au moment de la commission pour les candidats en 5^{ème} année et niveau B1 pour les candidats en 4^{ème} année

Traduction en français certifiée conforme du dernier diplôme obtenu

Justificatif de la durée officielle des études délivré par l'établissement (supplément au diplôme, relevés de notes, certificats de scolarité) ainsi que la traduction en français certifiée conforme de ces justificatifs

Dossier à renvoyer au plus tard le 5 septembre 2016 (le cachet de la Poste faisant foi) :

École Européenne Supérieure de l'Image
26 rue Jean Alexandre
86000 POITIERS

Je soussigné(e),

déclare exacts les renseignements fournis.

Date :

Signature du candidat :

ⓘ Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas retenus.